

Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement.
Des variations peuvent intervenir en fonction des dispositions techniques et réglementaires tant en ce qui concerne les dimensions libres, que l'équipement. Les retombées des poutres, soffites, faux plafonds, canalisations ne figurent pas sur ces plans et peuvent être modifiées pour raisons techniques. La hauteur libre sous soffite, faux plafond, retombée de poutre ne saurait être inférieure à 2.10m. Les éléments de cuisine et mobilier sont présentés à titre indicatif. Seul l'évier et les appareils sanitaires sont fournis.

APPARTEMENT N° 135 - 1° ETAGE - 3 PIECES

- ENTREE : 4.17 m²
- SEJOUR-CUISINE : 25.87 m²
- DEGAGEMENT : 2.99 m²
- CHAMBRE 1 : 12.31 m²
- CHAMBRE 2 : 10.80 m²
- SALLE DE BAINS : 5.06 m²
- WC : 2.08 m²
- RANGEMENT 1 : 1.27 m²
- RANGEMENT 2 : 0.86 m²
- PLACARD : 0.84 m²

- SURFACE HABITABLE : 66.25 m²

- BALCON : 9.35 m²

RESIDENCE ALTIPLANA

PLAN PROVISOIRE APPARTEMENT T3
1° ETAGE - LOT 135

PROGRAMME

LOGEMENTS COLLECTIFS
Rue du XV^e corps - 83120 LE PLAN DE LA TOUR

MAITRE D'OUVRAGE

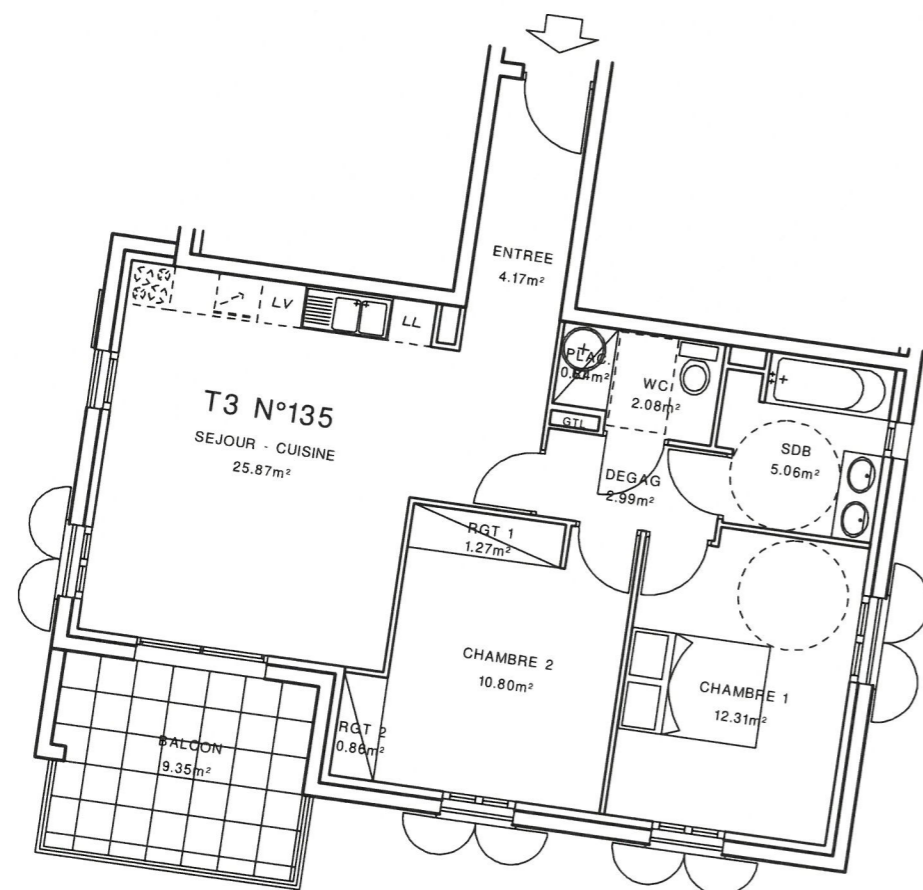
neo cOpra
94, rue de St Lazare 75009 PARIS



975, rue André Ampère 13793 AIX-EN-PROVENCE Cédex 3

ARCHITECTES

EURL PIERRE MERCIER ARCHITECTE D.P.L.G. - AIX-EN-PROVENCE
CHRISTOPHE MOISSON DE VAUX ARCHITECTE D.P.L.G. - MARSEILLE



ECHELLE : 1/100°

LE 4/08/2020

